

DECLARATION CONSEIL MUNICIPAL 5 JUILLET 2012

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Suite à notre éviction du groupe majoritaire que vous avez voulu; avec l'ensemble des conseillers municipaux de votre groupe, vous avez décidé unilatéralement de modifier la composition de la Commission d'appels d'offres(C.A.O.) en toute illégalité.

Nous vous rappelons que l'article 22 du Code des Marchés Publics (C.M.P.) précise que cette commission est permanente; c'est à dire que ses membres sont élus pour la durée du mandat et qu'ils ne peuvent être inter changés pour d'autres raisons qu'une démission ou un décès d'un de ses membres. Or, vous l'avez fait pour des raisons politiques et personnelles.

Nous portons à votre connaissance la réponse à la question de la Députée Mme Marie-Jo Zimmermann par M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (voir en pièce jointe);

Nous avons également été informés par Mr le sous-préfet par courrier en date du 20 avril 2012 d'un rappel à l'ordre quant au « respect de la réglementation applicable en matière de constitution des Commissions d'Appels d'Offres et de Délégation de Service Publique. »

La composition irrégulière de la C.A.O. Constitue une cause de nullité de l'ensemble de la procédure et est susceptible d'être invoquée devant les juridictions compétentes.

Au vu de ce qui précède, pour marquer notre désaccord devant ce déni de démocratie et de respect des règles républicaines notre groupe a décidé de ne pas assister au Conseil Municipal.

LE GROUPE D'ELUS DE GAUCHE